



Habitants
920 701

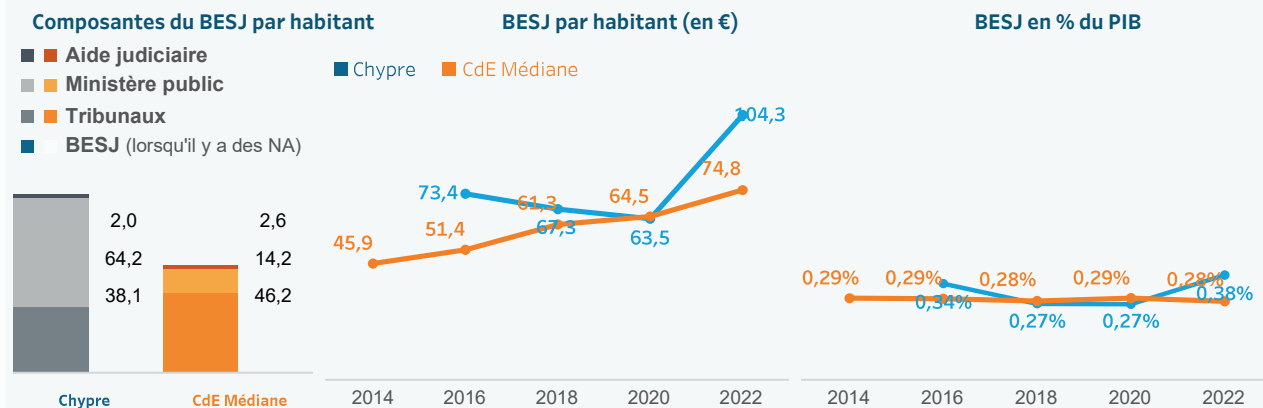


PIB par habitant
27 777 €
CdE Médiane 27 406 €



Salaire moyen brut annuel
26 424 €
CdE Médiane 22 878 €

Budget exécuté du système judiciaire (BESJ)



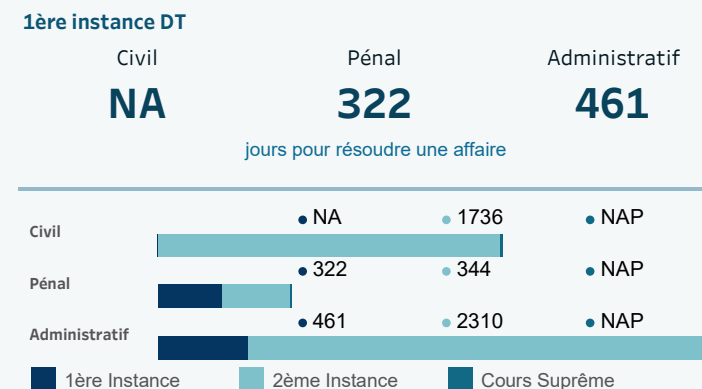
Budget : Chypre a dédié 95 988 137 € au budget de son système judiciaire en 2022, ce qui représente 104,3 € par habitant, considérablement au-dessus de la médiane du CdE. En % du PIB (0,38%), ce budget est également supérieur à la médiane du CdE. 61,6 % de ce budget sont consacrés au ministère public (la proportion la plus élevée du budget du système judiciaire en Europe). En effet, l'augmentation substantielle de ce budget entre 2020 et 2022 est due à une restructuration majeure des postes et à une augmentation des salaires des conseillers travaillant au bureau du Procureur général. Le budget des tribunaux et celui de l'aide judiciaire par habitant sont restés inférieurs aux médianes respectives du CdE.

Mineurs: Le prix européen "Balance de cristal de la justice" 2023, organisé par le Conseil de l'Europe, a été décerné à l'Institut de formation judiciaire de Chypre et "Hope For Children" CRC Policy Center. Le projet "Kids in Court Game (KiCGame)" consiste en quatre jeux différents conçus pour préparer psychologiquement et émotionnellement les enfants à témoigner au tribunal.

Technologies de l'information et de la communication (TIC): Chypre a un indice de déploiement des TIC de 0,2 et est l'un des États qui se trouvent au début du processus de digitalisation. Une initiative a été prise pour lancer un système de e-justice en janvier 2024.

Professionnels et égalité de genre: Entre 2012 et 2022, le nombre de juges et de procureurs a considérablement augmenté, principalement entre 2020 et 2022. En 2022, Chypre compte 15,5 juges pour 100 000 habitants, ce qui est légèrement inférieur à la médiane du CdE (17,6), et 19,5 procureurs, ce qui est supérieur à la médiane du CdE (11,2). Les femmes représentent la majorité des juges, des procureurs, des chefs de ministère public et des avocats. Leur proportion reste inférieure à 50 % uniquement pour les juges de la Cour suprême et les présidents de tribunaux.

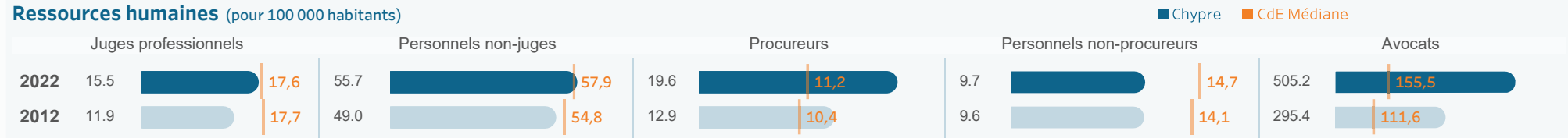
Efficacité - Disposition Time (jours)



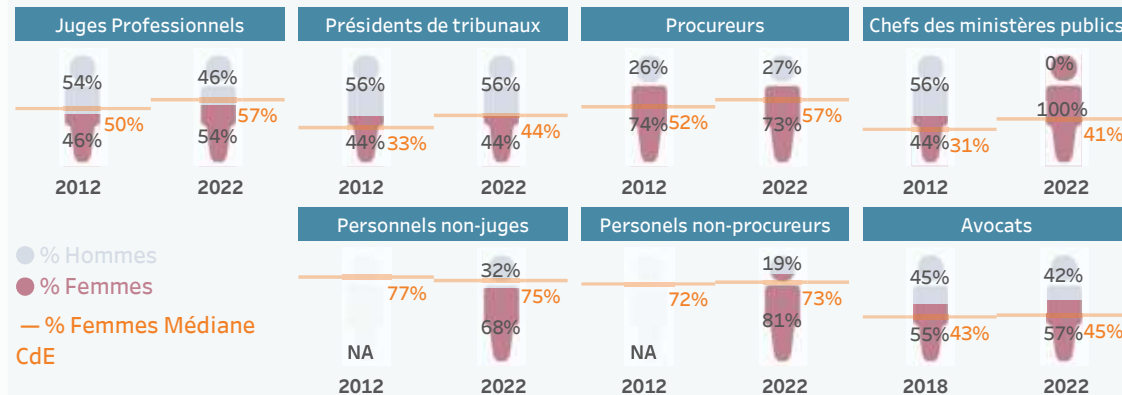
Efficacité : Chypre dispose d'un système judiciaire à deux niveaux. Les tribunaux sont les plus efficaces dans les affaires pénales de 1ère instance, et les moins efficaces dans les affaires administratives de 2ème instance. Le DT dépasse les médianes européennes dans tous les types d'affaires pour lesquels des données sont disponibles. En matière pénale, cet indicateur est resté stable par rapport à 2020, tandis qu'en matière administrative, il a évolué positivement dans les deux instances. En effet, les affaires administratives comprennent les demandes de protection internationale, dont le nombre a augmenté en 2021, en raison d'un plus grand nombre de demandeurs d'asile. En outre, l'Autorité d'examen pour les réfugiés a été supprimée en janvier 2021.

À partir de 2021, des données sur les affaires civiles de 2ème instance traitées par la Cour suprême sont disponibles; pour 2022, le CR est inférieur à 100% et le DT - très élevé.

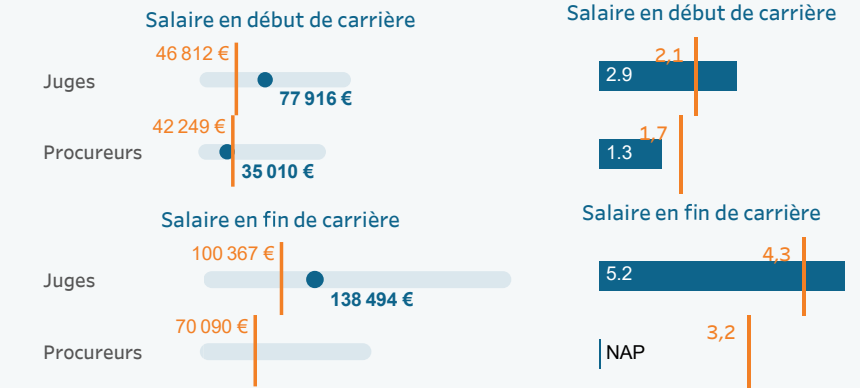
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



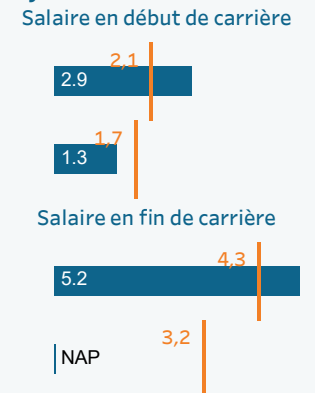
Égalité de genre



Salaires bruts absolus

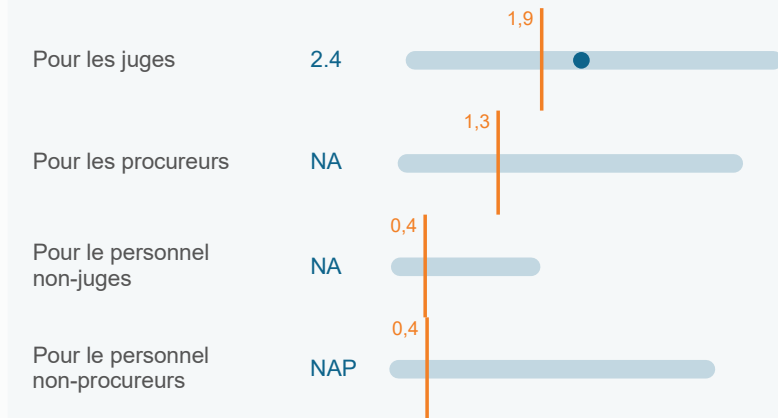


Ratio avec le salaire moyen brut annuel

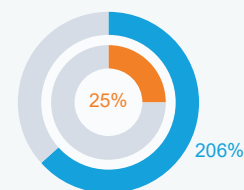


Formation des professionnels de la justice

Nombre moyen de participations à des formations en direct par professionnel*

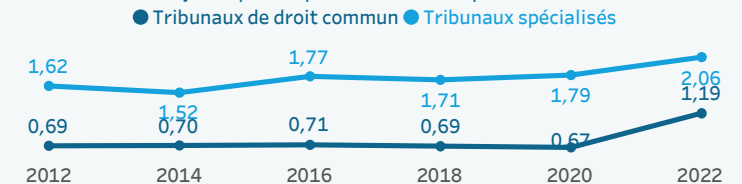


Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance

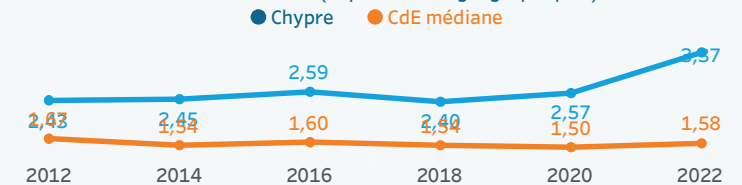


● Tribunaux spécialisés
● Tribunaux de droit commun
● CdE Médiane

Entités juridiques de première instance pour 100 000 hab.



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



*Cet indicateur est calculé comme suit : le nombre de participants aux formations en direct est divisé par le nombre de professionnels de cette catégorie. Par exemple, si la médiane du CdE pour les juges est de 3,9, cela signifie que chaque juge en Europe a participé à 3,9 formations en direct (valeur médiane). En effet, cette analyse permet de mieux comprendre le nombre de formations par professionnel dans l'hypothèse où tous ont été formés.

Indicateurs d'efficacité CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées / Affaires nouvelles) *100

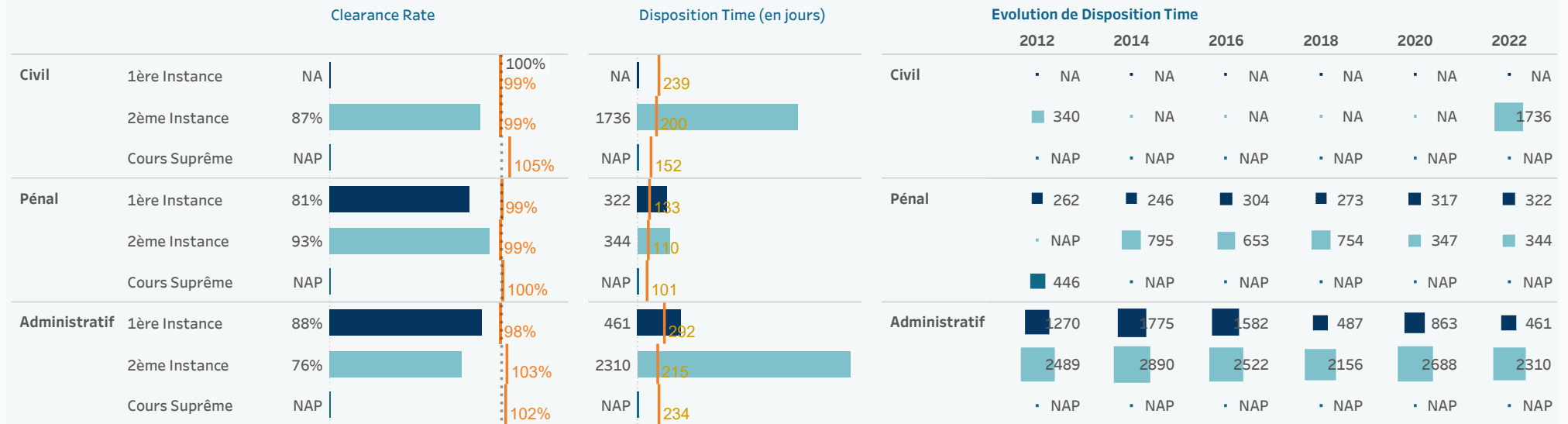
CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire diminue
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré judiciaire augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes / Affaires terminées) *365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) est le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue, compte tenu du rythme de travail actuel des tribunaux.

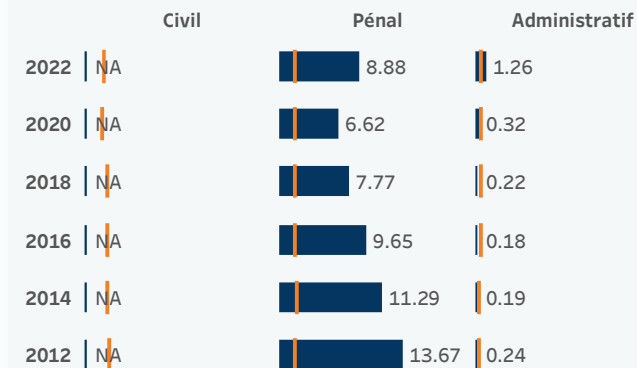
■ Chypre
■ CdE Médiane

Instance
■ 1ère Instance
■ 2ème Instance
■ Cours Suprême

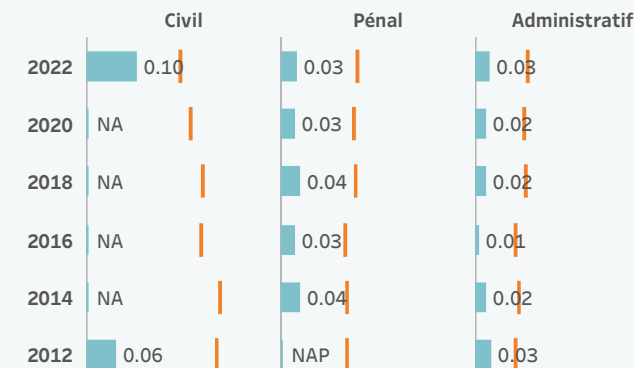


Affaires nouvelles

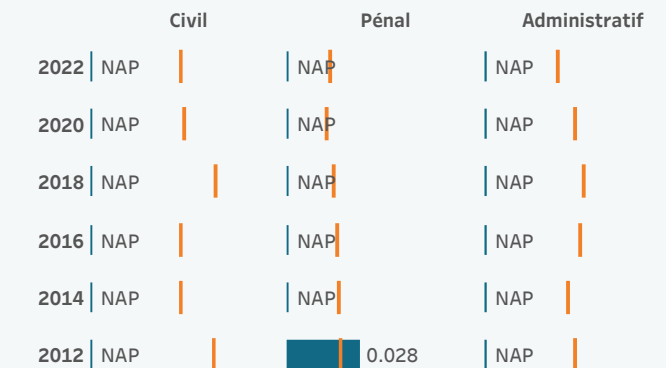
Nombre total d'affaires de 1ère instance pour 100 habitants



Nombre total d'affaires de 2ème instance pour 100 habitants

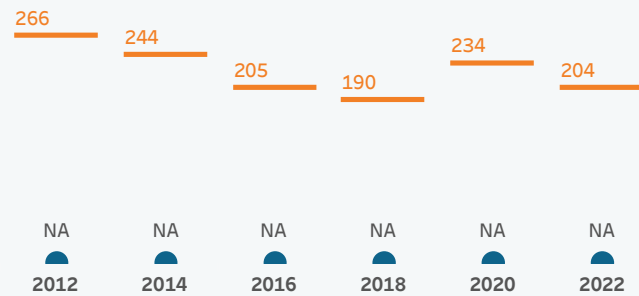


Nombre total d'affaires de Cours Suprêmes pour 100 habitants



Ministère public

Nombre total d'affaires reçues (1ère instance) par procureur



Répartition des affaires traitées en %

Classées pendant l'année de référence	NA
Terminées par une sanction ou par une mesure imposée ou négociée par le procureur	NA
Affaires portées devant les tribunaux	NA

Répartition des affaires classées en %

■ Chypre

■ CdE Médiane

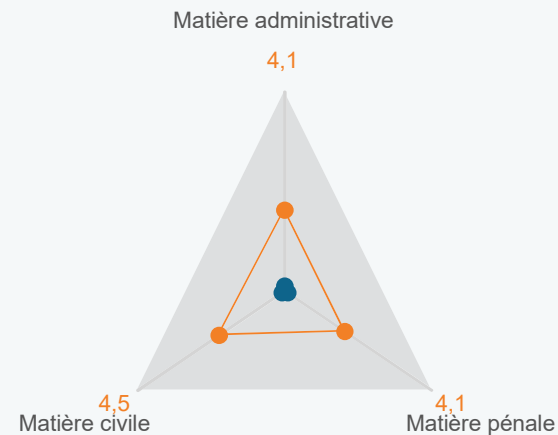
Classées parce que l'auteur n'a pas pu être identifié	NA	38%
Classées pour absence de constat d'infraction ou situation juridique particulière	NA	35%
Classées sans suite par le procureur pour raison d'opportunité	NA	12%
Classement pour d'autres raisons	NA	18%

Note : Il existe différentes méthodologies pour calculer le nombre d'affaires dans les statistiques des ministères publics : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

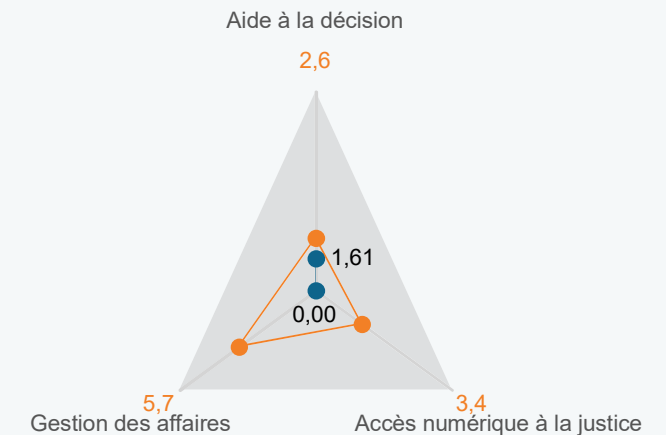
Indice de déploiement et d'utilisation des TIC
(de 0 à 10)Taux de déploiement total : **0,21**Taux d'utilisation total : **0,21**

(experimental)

Taux de déploiement par domaine (0 à 10)



Taux de déploiement par catégorie (0 à 10)



Sites internet relatifs au système judiciaire

Textes juridiques

www.cylaw.org

Jurisprudence des juridictions supérieures

www.cylaw.org

Informations sur le système judiciaire

www.supremecourt.gov.cy